

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**12 JANVIER 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 12 janvier 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Marc Boucher, conseiller au siège # 2  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 1er décembre 2014
  - b. Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 – 19h30
  - c. Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 – 20h00
5. Acceptation des dépenses
6. Comptes à recevoir
  - a. Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2014
  - b. Procédure de vente pour défaut de paiement des taxes
7. Contrat de travail – Patrick Rioux
8. Opérateur en déneigement - Engagement d'un employé
9. Indexation – Allocations de repas et déplacements
10. MMQ – Ajout d'un assuré additionnel
11. Bibliothèque Liratou
12. Demandes diverses :
  - a. Chambre de Commerce de La Haute-Gaspésie
  - b. Centre d'action bénévole des Chic-Chocs- Reconnaissance des bénévoles
  - c. Soutien des Jeux des 50 ans et + GIM
  - d. OMH Mont-Louis – Révision budgétaire 2014
  - e. Réseau Biblio / Une naissance - un livre
  - f.
13. Rapport des représentants municipaux
14. Période de questions
15. Levée de la session

**001-01-2015**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mario Lévesque,  
appuyé de Germain Émond,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**002-01-2015**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :  
Séance ordinaire du 1er décembre 2014  
Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 – 19h30  
Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 – 20h00

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux listés dans la présente résolution soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

003-01-2015

**ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	27 348.10 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	22 156.55 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	20 601.38\$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

004-01-2015

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014 (ART. 1022, Code municipal)**

Attendu que le document présentant l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31/12/2014 a été soumis au conseil :

Attendu que la liste présente le sommaire des soldes à recevoir suivants :

Arrérages 2011-2012	25.36
Arrérages 2013	32 156.90
Arrérages 2014	105 652.43
<u>Intérêts</u>	<u>8 659.80</u>
GRAND TOTAL	146 494.49 \$

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2014.

005-01-2015

**PROCÉDURE RELATIVE À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (art. 1023, Code municipal)**

Considérant que le Conseil considère que la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux propriétés ayant un solde au 31 décembre 2013;

Considérant que la Commission scolaire des Chic-Chocs a déposé la liste des propriétés sujettes à une vente pour taxes pour transmission à la MRC de la Haute-Gaspésie en vertu de l'article 1024 du Code municipal du Québec;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE tous les arrérages de taxes municipales au 31/12/2013 soient réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2013 avec les intérêts à date et les frais soit transmise à la MRC de la Haute-Gaspésie pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date limite fixée par la MRC;

QUE la liste des contribuables déposées par la Commission scolaire des Chic-Chocs au 31 décembre 2014 soit transmises à la MRC de La Haute-Gaspésie.

QUE des frais d'administration de 30 \$ par dossier (incluant les frais postaux) soient exigibles lors du retrait des dossiers de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

QUE le mandat de vérification des désignations cadastrales soit confié à Me Cécile Lacasse et que les frais soient portés au dossier à transmettre.

QUE les frais d'administration de 30 \$ par dossier et de vérification des mandats relativement au dossier transmis seulement à la demande de la Commission scolaire des Chic-Chocs lui soient facturés.

Proposition adoptée.

006-01-2015

**CONTRAT DE TRAVAIL – PATRICK RIOUX**

Attendu que le contrat de travail de l'animateur du Programme Animation Jeunesse Haute-Gaspésie, Patrick Rioux, est échu le 31 décembre 2014

Sur proposition de Germain Émond,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de travail de Patrick Rioux soit renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 avec indexation du salaire de 2 % et actualisation des vacances selon la politique de relations de travail en vigueur.

Proposition adoptée.

**007-01-2015 OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT – ENGAGEMENT D’UN EMPLOYÉ**

Considérant que l’engagement d’un opérateur en déneigement sur appel est requis pour le secteur Mont-Louis suite à la non disponibilité du préposé en fonction ;

Considérant que le préposé au déneigement doit être disponible sur appel pour l’ensemble du territoire ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Germain Émond,  
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l’engagement de Simon Roussy à titre de préposé au déneigement sur appel. La politique de conditions de travail des employés municipaux s’applique.

Proposition adoptée

**008-01-2015 INDEXATION – ALLOCATIONS DE REPAS ET DÉPLACEMENTS**

Considérant qu’il est requis d’actualiser l’allocation de repas incluse à la Politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Marc Boucher,  
Il est résolu à l’unanimité :

QUE les frais de repas, lors de sorties à l’extérieur du territoire approuvées par la Municipalité, soient remboursés au taux suivant à compter du 12 janvier 2015 :

Dîner	18,00 \$
Souper	22,00 \$

Proposition adoptée

**009-01-2015 MMQ – AJOUT D’UN ASSURÉ ADDITIONNEL**

Attendu que l’assurance responsabilité civile requise au protocole d’entente avec Parc & Mer Mont-Louis se termine le 16 janvier 2015 ;

Attendu qu’une demande de soumission a été déposée auprès de la MMQ afin d’inclure Parc & Mer Mont-Louis à titre d’assuré additionnel ;

Sur proposition de Mario Lévesque  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l’inclusion à sa police d’assurance de Parc & Mer Mont-Louis à titre d’assuré additionnel ;

La présente inclusion est conditionnelle à l’acceptation par l’organisme d’en défrayer le coût.

Proposition adoptée.

**010-01-2015 BIBLIOTHÈQUE LIRATOU – POLITIQUE DE GESTION**

Considérant que les membres du Comité de bénévoles de la bibliothèque Liratou désire actualiser la politique de gestion relative à l’accès aux services de prêt de volumes et autres médias ;

Considérant qu’une politique de gestion a été déposée en date du 11 décembre 2014 ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte la Politique de gestion de la Bibliothèque Liratou tel que déposée en date du 11 décembre 2014.

QUE les revenus qui en découlent soient conservés par la Bibliothèque Liratou pour assurer la réalisation d’activités auprès de ses abonnés. Un rapport des revenus et dépenses devra être déposé annuellement.

Proposition adoptée.

**011-01-2015 SOUTIEN DES JEUX DES 50 ANS ET + GIM**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Germain Émond,  
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une commandite de 50\$ dans le cadre des Jeux des 50 ans et plus-GIM.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 021 1000970.

Proposition adoptée.

**012-01-2015 OMH MONT-LOUIS – RÉVISION BUDGÉTAIRE**

Considérant que l'OMH de Mont-Louis procède à une révision budgétaire pour l'année 2014 afin d'augmenter le budget approuvé à 46 445 \$ ;

Considérant que cette révision budgétaire est préalablement approuvé par la SHQ ;

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyé de Marc Boucher  
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la modification budgétaire 2014 présenté par l'organisme OMH Mont-Louis. L'augmentation représente une somme de 176 \$ pour totaliser une quote-part municipale de 5160 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**013-01-2015 RÉSEAU BIBLIO / UNE NAISSANCE – UN LIVRE**

Considérant que le réseau Biblio offre aux municipalités l'inscription au programme «Une naissance, un livre» ;

Considérant qu'en adhérant au programme la Municipalité s'engage à :

- Remettre gratuitement une trousse à tout nouvel abonné âgé de 0 à 1 an ;
- Inclure obligatoirement un livre cartonné des éditions Dominique et Compagnie ;
- Inclure un magazine Enfants Québec ;
- Inclure un carton promotionnel «Naître et grandir» ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis commandite les activités de relance de nos bibliothèques des secteurs Gros-Morne et Mont-Louis en autorisant l'achat de 5 trousse offertes au coût de 7 \$ chacune dans le cadre du programme «Une naissance, un livre».

Les trousse seront distribuées sur demande des responsables des bibliothèques.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 021 1000970.

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**014-01-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Diane Dupuis, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.